

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 décembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-12-05-259

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2016
- 0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
- 0-7 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2017

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2016
- 100-7 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 100-8 Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2017
- 100-9 RIAM Vallée-de-la-Gatineau – Prévisions budgétaires 2017
- 100-10 Assurances générales de la municipalité – Année 2017
- 100-11 Emploi étudiant été 2017 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2017

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Acquisition de fournitures – Caméra thermique et scie mécanique

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Travaux de réfection de la rue Principale – Autorisation de paiement
- 300-3 Demande de versement des subventions accordées – PAARRL – 32 435\$ et 50 000\$ - Travaux de réfection de la rue Principale

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Travaux de réparation à l'usine d'épuration
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Résultats de l'appel d'offres #2016-04 - Contrat de cueillette des matières résiduelles 2017-2018-2019
 - B- Résultats de l'appel d'offres # 2016-05 - Contrat de cueillette des matières recyclables 2017-2018-2019

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2016

600-3 Demande de dérogation mineure #2016-03 – 84 chemin Clément

600-4 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-291, règlement modifiant le règlement numéro 85 pour créer une zone avec des usages de type industriel

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Résultats de l'appel d'offres #2016-06 - Patinoire 2016-2017

700-2 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau – Saison 2017

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

M.B. 2016-12-05-260

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Parc régional au lac des 31 milles
- Lutte contre la violence
- Dérogation mineure – 84 Clément

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de novembre 2016.

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-7 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2017

M.B. 2016-12-05-261

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h au 36 rue Principale :

Calendrier 2017

Le lundi 9 janvier	Le lundi 3 juillet
Le lundi 6 février	Le lundi 7 août
Le lundi 6 mars	Le lundi 11 septembre
Le lundi 3 avril	Le lundi 2 octobre
Le lundi 1 ^{er} mai	Le lundi 13 novembre
Le lundi 5 juin	Le lundi 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-12-05-262

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 novembre 2016, pour un montant total de 5 694.90\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie 2016**

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 novembre 2016 est déposé pour information aux membres du conseil.

Projet de voirie 2016 – Solde déficitaire

M.B. 2016-12-05-263

Considérant que le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 novembre 2016 est déficitaire;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de débloquer un budget supplémentaire de 2 000\$ afin de combler le solde déficitaire pour les travaux de voirie exécutés. Les postes budgétaires concernées sont : « Location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521) et « Gravier et sable » (02-320-00-620) et les crédits proviendront du poste « Entretien gazon » (02-320-00-527).

Adoptée à l'unanimité

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2016

M.B. 2016-12-05-264

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2016 pour un montant total de 69 461.15\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2016

M.B. 2016-12-05-265

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2016 pour un montant de 62 254.34\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, se retire de la décision prise en ce qui concerne une facture à payer à Monsieur André Pelletier.

100-7 **Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2016**

M.B. 2016-12-05-266

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2016 à 12h au 2 janvier 2017 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 3 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2017

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, annonce ce 5 décembre 2016, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance extraordinaire de conseil en vue d'adopter le règlement concernant l'imposition des taux de taxation, des tarifs et des compensations pour l'exercice financier 2017.

Gaston Lacroix
Conseiller au siège #5

100-9 RIAM Vallée-de-la-Gatineau – Prévisions budgétaires 2017

M.B. 2016-12-05-267

Considérant que la régie a dressé son budget pour le prochain exercice financier;

Considérant que ce budget a été transmis à chaque municipalité de la MRCVG;

Considérant que nous avons aussi obtenu une estimation de notre contribution financière pour le prochain exercice;

Considérant l'article 603 du Code municipal du Québec;

Considérant que cet article du code municipal stipule que le budget de la régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le budget de la RIAM de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'exercice financier 2017 et ce, tel que présenté. Un budget dont les revenus et les dépenses prévus sont de l'ordre de 686 241\$.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Assurances générales de la municipalité – Année 2017

M.B. 2016-12-05-268

Considérant que la police d'assurances générales de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2016;

Considérant la résolution M.B. 2014-12-01-278 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Considérant que par cette résolution la municipalité de Bouchette devenait membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que le terme minimal d'adhésion à la MMQ à respecter est de 5 ans;

Considérant la confirmation des prix reçue du Groupe Ultima inc. pour l'année 2017;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès du « Groupe Ultima inc. », et ce, pour un montant total de 12 602\$, soit un montant de 10 469\$ pour la portion biens et responsabilité et un montant de 2 133\$ pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Emploi étudiant été 2017 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2017

M.B. 2016-12-05-269

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2017 » pour la période estivale 2017 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de novembre 2016.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Acquisition de fournitures – Caméra thermique et scie mécanique

M.B. 2016-12-05-270

Considérant qu'il serait important que le service de sécurité incendie se dote d'une caméra thermique;

Considérant que, si cet achat est conclu d'ici la fin d'année 2016, la municipalité pourra économiser plus de 3 000\$;

Considérant que la scie mécanique du service incendie a besoin d'être remplacée;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service incendie pour ces deux équipements;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser l'acquisition pour le service de sécurité incendie d'une caméra thermique au montant de 10 471\$ plus taxes et d'une scie mécanique de type professionnel pour un montant de 555\$ plus taxes. La dépense relative à la caméra thermique sera imputée au poste « Immobilisations – Équipements incendie » et la dépense relative à la scie mécanique sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Travaux de réfection de la rue Principale – Autorisation de paiement

M.B. 2016-12-05-271

Considérant la résolution M.B.2016-02-01-036 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} février 2016 visant une demande de subvention pour la réfection d'une section de la rue Principale;

Considérant la résolution M.B.2016-08-01-195 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} août 2016 visant la confirmation de deux subventions obtenues pour des travaux sur la rue Principale, subventions totalisant 82 435\$;

Considérant la résolution M.B.2016-10-03-223 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2016 octroyant le contrat de réfection d'une partie de la rue Principale à l'entreprise « Construction Edelweiss inc. »;

Considérant que les travaux sur la rue Principale ont été exécutés;

Considérant le décompte progressif des travaux présenté par Construction Edelweiss inc.;

Considérant que ce décompte progressif a été approuvé par le service de génie municipal de la MRCVG;

Considérant la facture reçue suite à l'approbation du décompte progressif des travaux;

Considérant qu'une retenue de 10% a été appliquée;

Considérant qu'une portion de cette retenue, soit 5%, pourra être libérée lorsque les travaux d'ensemencement seront réalisés au printemps 2017;

Considérant que l'autre portion de la retenue est une retenue contractuelle de 5% de la valeur du contrat et elle s'appliquera jusqu'au 18 novembre 2017;

Considérant que la facture reçue est au montant de 66 481.34\$ plus taxes, soit un montant total de 76 436.92\$;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement de 76 436.92\$ à Construction Edelweiss inc. pour le contrat BOU-1603 visant les travaux de réfection de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Demande de versement des subventions accordées – PAARRL – 32 435\$ et 50 000\$ - travaux de réfection de la rue Principale

M.B. 2016-12-05-272

Considérant la résolution M.B. 2016-02-01-036 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016, demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et ce, pour les travaux de réfection de la rue Principale;

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, suite à une recommandation de notre députée madame Stéphanie Vallée, nous a informé en août 2016 qu'il accordait à la municipalité de Bouchette, une contribution financière maximale de 32 435\$ pour ces travaux de réfection de la rue Principale;

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, nous a informé en septembre 2016 qu'il accordait à la municipalité de Bouchette, une contribution financière maximale de 50 000\$, échelonnée sur trois années budgétaires, pour les travaux de réfection de la rue Principale;

Considérant la résolution M.B. 2016-09-12-210 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 septembre 2016 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Principale, soit des travaux de nivelage, réfection de bordures et d'asphaltage;

Considérant que les travaux de réfection de trottoirs ont été exécutés en régie interne par le personnel municipal;

Considérant que les travaux d'enlèvement du pavé existant ont été exécutés suite à un contrat de gré à gré avec un entrepreneur possédant la machinerie nécessaire;

Considérant la résolution M.B. 2016-10-03-223 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2016 concernant l'octroi d'un contrat de travaux de réfection de la rue Principale, soit les travaux de nivelage, réfection de bordures et l'asphaltage;

Considérant que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur ce chemin pour un montant subventionné de 82 435\$;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue concernée dont la gestion incombe à la municipalité;

Considérant que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter les demandes de versement des subventions relatives à l'amélioration du réseau routier municipal, soit la rue Principale, dont les travaux ont été exécutés en grande partie par la firme «Construction Edelweiss inc.» et aussi une partie en régie interne.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Travaux de réparation à l'usine d'épuration

M.B. 2016-12-05-273

Considérant la résolution M.B. 2016-11-07-239 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2016;

Considérant que d'autres travaux de réparation sont nécessaires sur deux autres roulements à billes et l'arbre de transmission à l'usine d'épuration;

Considérant que le coût des pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux de réparations se chiffre à environ 3840\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer le budget nécessaire à l'exécution des travaux de réparations sur les roulements à billes et l'arbre de transmission à l'usine d'épuration. Cette dépense sera imputée au poste «Entretien réparation usine d'épuration » (02-414-00-522).

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Vérification du débitmètre à la station de pompage

M.B. 2016-12-05-274

Considérant que le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire exige la production d'un formulaire de l'usage de l'eau potable et ce, pour chaque année;

Considérant que depuis 2015, la précision de tout débitmètre nécessaire au calcul de la quantité distribuée doit être vérifiée et ce, annuellement;

Considérant que le débitmètre à vérifier, soit celui installé à la sortie du réservoir, a été acheté en juin 2013;

Considérant que la vérification annuelle de la précision des débitmètres permet à la municipalité de s'assurer que les données concernant l'eau distribuée sont valides;

Considérant les recherches de prix effectuées par l'inspecteur municipal;

Considérant qu'un représentant du ministère nous a mentionné que la vérification pourra être valide pour 2017 aussi;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la dépense relative à la vérification de la précision du débitmètre installé à la sortie du réservoir à la station de pompage.

Adoptée à l'unanimité

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

A- **Résultats de l'appel d'offres #2016-04 – Contrat de cueillette des matières résiduelles 2017-2018-2019**

Sujet reporté pour analyse.

B- **Résultats de l'appel d'offres #2016-05 - Contrat de cueillette des matières recyclables 2017-2018-2019**

Sujet reporté pour analyse.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2016**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2016 sont déposées.

600-3 **Demande de dérogation mineure #2016-03 – 84 chemin Clément**

Note au procès-verbal

À la demande d'un représentant du propriétaire concerné par cette demande de dérogation mineure, le traitement de ce sujet est reporté à une prochaine séance ordinaire de conseil.

600-4 Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-291, règlement modifiant le règlement numéro 85 pour créer une zone avec des usages de type industriel

M.B. 2016-12-05-275

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-291, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE U-132-1

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y créer une zone industrielle à l'intérieur de la zone urbaine U-132;

EN CONSÉQUENCE,

sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 2016-291 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Délimitation de la zone U-132-1

La zone U-132-1 est créée à l'intérieur de la zone U-132. Cette nouvelle zone englobe les cadastres 5 559 876 et 4 989 174. Un croquis indiquant cette nouvelle zone fait partie intégrante de ce règlement. Cette nouvelle zone englobe une superficie approximative de 35 000m².

Article 3 - Usages permis à l'intérieur de la zone U-132-1

Les usages permis à l'intérieur de la nouvelle zone sont ceux déjà permis dans la zone U-132 avant l'entrée en vigueur de ce règlement et les usages suivants sont ajoutés:

3.1 - Usage « Industrie moyenne »

L'usage « Industrie moyenne » (i2) est ajouté aux usages permis dans la zone U-132-1, soit sur les cadastres 5 559 876 et 4 989 174 seulement.

3.2 - Usage « Commerce »

Les usages « Commerce » (c3 et c4) sont ajoutés aux usages permis dans la zone U-132-1, soit sur les cadastres 5 559 876 et 4 989 174 seulement.

Article 4 – Définition des usages

4.1 - Usage i2 - « Industrie moyenne »

L'usage i2 est défini à l'intérieur du règlement numéro 85.

4.2 - Usage c3 - « Commerce de détail »

L'Usage c3 est défini à l'intérieur du règlement numéro 85.

4.3 - Usage c4, « Commerce de grande surface »

L'usage c4, est défini à l'intérieur du règlement 85.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Résultats de l'appel d'offres #2016-06 Patinoire 2016-2017

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, et le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre se retirent de leur siège à la table du conseil pour le traitement de ce sujet.

M.B. 2016-12-05-276

Considérant la résolution M.B. 2016-11-07-246 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2016 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de la patinoire pour la saison 2016-2017;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué par la directrice générale;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

Considérant que quatre soumissionnaires ont déposé chacun une soumission;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est tenue, telle que prévue dans l'avis public, le 1^{er} décembre 2016 à 14h05 au Centre municipal et ce, en présence de témoins tel qu'exigé par le code municipal du Québec;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de la soumissionnaire « Ghislaine Bastien » au montant de 9 990\$;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'octroyer le contrat relatif à la patinoire 2016-2017 à Ghislaine Bastien au coût de 9 990\$.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, et le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, reprennent leur siège à la table du conseil.

700-2 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2016-12-05-277

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du « Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau ». Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 60\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. De plus, encore cette année (2017), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 60\$. Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité la somme de 120\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité. Cette dépense sera imputée au poste « Programme ski et planche » (02-701-90-329).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Opposition au projet Optilab – Projet de réorganisation des laboratoires des centres hospitaliers du Québec

M.B. 2016-12-05-278

Considérant que le ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, veut centraliser les services de laboratoire des Centres de santé et de services sociaux vers les grands centres, en allant de l'avant avec son projet d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab);

Considérant les demandes d'appui reçues de la MRCVG et de municipalités en opposition au projet présenté par le gouvernement, lequel va à l'encontre du principe des services de proximité;

Considérant notamment la résolution 2016-10-160 adoptée par le Conseil de la Ville de Maniwaki le 17 octobre 2016;

Considérant que pour la Vallée-de-la-Gatineau, les services de laboratoire des établissements de santé seraient déportés à Gatineau;

Considérant la perte de services de proximité et les conséquences associées à cette perte;

Considérant qu'outre les pertes d'emploi et de services, cette réorganisation provoquera également le départ de spécialistes vers les grands centres urbains;

Considérant que le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les préoccupations soulevées quant à la sécurité des échantillons et aux conditions de transport vers des laboratoires se trouvant à plus de 100 kilomètres;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Bouchette s'oppose au projet Optilab présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux et demande que le déploiement de ce projet soit arrêté afin de conserver les services de laboratoire existants dans les établissements de santé de la province, pour permettre le maintien de l'accessibilité à des services de proximité de qualité en région.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- Aux municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Radio CHGA – Demande d'appui au projet d'augmentation de la puissance émettrice

M.B. 2016-12-05-279

Considérant que la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant;

Considérant que la tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment;

Considérant que la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;

Considérant que plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc La Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence;

Considérant que pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice;

En conséquence, sur proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

Adoptée à l'unanimité

800-3 AFÉAS de Bouchette – Demande d'espace d'entreposage

Note au procès-verbal

Suite à une demande d'une représentante de l'AFÉAS de Bouchette, des vérifications seront effectuées afin de voir la possibilité de libérer un espace, soit au premier étage ou au deuxième étage du Centre municipal afin que cet organisme puisse entreposer certains de leurs effets. L'organisme devra aussi préciser leurs besoins quant à la grandeur de l'espace désiré.

800-4 – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2017

M.B. 2016-12-05-280

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Bouchette à la FQM et ce, pour l'année 2017. Cette dépense de 1 013.02\$ plus taxes sera prise à même le budget 2017 et imputée au poste « Cotisation et abonnements » (02-110-00-494).

Adoptée à l'unanimité

800-5 – Déjeuner Centraide – Dimanche 27 novembre 2016

M.B. 2016-12-05-281

Considérant le déjeuner au profit de l'Organisme Centraide, déjeuner tenu le dimanche 27 novembre 2016;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de remercier le personnel administratif municipal pour leur implication dans l'organisation de cette activité qui fut un succès. Cette activité a pu se tenir suite à leur proposition de tenir un déjeuner municipal tout en comptant sur la collaboration des membres du conseil municipal et conjoints, conjointes.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-12-05-282

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de lever la présente séance à 19h50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière